

À VRAI DIRE

Fernand Koekelberg
Commissaire général de la police fédérale



“
Le défi est
audacieux mais
je veux le relever
avec toutes celles
et tous ceux qui
‘font’ la police au
jour le jour

A l’heure où vous lirez ces lignes, la police fédérale ‘new look’ telle que décrite par la loi du 20 juin 2006 et l’arrêté royal du 14 novembre 2006 aura vu le jour le 1^{er} mars dernier. J’emploie sciemment l’expression ‘new look’ plutôt que ‘nouvelle’ car je ne crois pas que le législateur ait voulu réellement mettre en place une autre police fédérale. Ce qui a été souhaité, c’est bien plutôt une police fédérale qui fonctionne autrement. La simplification des structures (3 directions générales plutôt que 5) doit y contribuer.

Par ailleurs, le texte initial de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, contenait quelques imprécisions quant au rôle et aux attributions du commissaire général. Il y a été remédié par le réajustement des directions qui dépendent désormais directement du commissaire général (coopération policière internationale, gestion de l’information opérationnelle, unités spéciales, relations avec la police locale) et en faisant dépendre les directeurs coordinateurs des arrondissements (les ‘Dircos’) directement de lui.

La loi dispose désormais que le commissaire général assure non seulement la coordination des directions générales, mais aussi leur direction.

Enfin, une autre précision particulièrement importante que contient le nouveau texte de loi est le rôle assigné au commissaire général en tant que garant du fonctionnement intégré correct des deux niveaux de police.

En tant que nouveau commissaire général de la police fédérale, depuis ce 1^{er} mars 2007, je vais mettre tout en œuvre pour concrétiser cette police fédérale ‘new look’, la faire répondre aux attentes nouvelles et remplir au mieux ce rôle de garant du fonctionnement policier intégré. Ces objectifs passent par des modes de fonctionnement plus souples qui privilégient l’efficacité et l’efficience. Ils demandent bien sûr l’implication optimale de la police locale selon des modalités qui doivent être convenues, en particulier avec la nouvelle Commission permanente de la police locale qui sera bientôt effectivement en place. Ils supposent aussi et surtout de pouvoir compter sur un personnel motivé et enthousiaste qui identifie clairement son rôle et se reconnaisse dans cette grande entreprise qu’est la police fédérale et, au-delà, le service de police intégré. La police fédérale est en effet une composante essentielle, aux côtés des 196 autres que sont les zones de police. Le défi est certes audacieux mais c’est celui-là que je veux relever avec toutes celles et tous ceux, du cadre opérationnel ou du cadre administratif et logistique, qui ‘font’ la police au jour le jour. ■